

MODÈLE POUR LES ICP D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Numéro de modèle	Nom
0	Récapitulatif des ICP
1	Actifs entrant dans le calcul du GAR
2	GAR Informations par secteur
3	ICP GAR Encours
4	ICP GAR Flux
5	ICP des expositions de hors bilan
6	ICP des frais et commissions sur services autres que prêts et gestion d'actifs
7	ICP du portefeuille de négociation

0. Récapitulatif des ICP à publier par les établissements de crédit conformément à l'article 8 du règlement établissant la taxinomie

		Total des actifs durables sur le plan environnemental	ICP****	ICP*****	% de couverture (par rapport au total des actifs)***
ICP principal	Encours du ratio d'actifs verts (GAR)				

		Total des activités durables sur le plan environnemental	ICP	ICP	% de couverture (par rapport au total des actifs)
<i>ICP supplémentaires</i>	<i>GAR (flux)</i>				
	<i>Portefeuille de négociation*</i>				
	<i>Garanties financières</i>				
	<i>Actifs sous gestion</i>				
	<i>Frais et commissions perçus**</i>				

* Pour les établissements de crédit ne remplissant pas les conditions de l'article 94, paragraphe 1, ou de l'article 325 bis, paragraphe 1, du CRR

**Frais et commissions sur services autres que prêts et gestion d'actifs

Les établissements fournissent des informations prospectives pour ces ICP, notamment sur les cibles visées, et des explications pertinentes sur la méthode appliquée.

*** % d'actifs sur lesquels porte l'ICP, par rapport au total des actifs bancaires

**** sur la base de l'ICP du chiffre d'affaires de la contrepartie

***** sur la base de l'ICP des CapEx de la contrepartie, sauf pour les activités de prêt générales, pour lesquelles c'est l'ICP du chiffre d'affaires qui est utilisé

Note 1: Dans tous les modèles, les cases noircies ne doivent pas être remplies.

1. Actifs entrant dans le calcul du GAR

Mo EUR	Valeur comptable brute totale	Date de référence des informations T											Valeur comptable brute totale	Date de référence des informations T-1										
		Atténuation du changement climatique (CCM)			Adaptation au changement climatique (CCA)			TOTAL (CCM + CCA)						Atténuation du changement climatique (CCM)			Adaptation au changement climatique (CCA)			TOTAL (CCM + CCA)				
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)						Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)			Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)			Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)						Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)			Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)			Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				
	Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant		Dont financement spécialisé	Dont adaptation	Dont habilitant		Dont financement spécialisé	Dont transition/adaptation	Dont habilitant		Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant		Dont financement spécialisé	Dont adaptation	Dont habilitant		Dont financement spécialisé	Dont transition/adaptation	Dont habilitant	
1	GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																							
2	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR																							
3	Entreprises financières																							
4	Établissements de crédit																							
5	Prêts et avances																							
6	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (LuP)																							
7	Instruments de capitaux propres																							
8	Autres entreprises financières																							
9	dont entreprises d'investissement																							
10	Prêts et avances																							
11	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (LuP)																							
12	Instruments de capitaux propres																							
13	dont sociétés de gestion																							
14	Prêts et avances																							
15	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (LuP)																							
16	Instruments de capitaux propres																							
17	dont entreprises d'assurance																							
18	Prêts et avances																							
19	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (LuP)																							
20	Instruments de capitaux propres																							
21	Entreprises non financières																							
22	Entreprises non financières soumises aux obligations de publication de la NFRD																							
23	Prêts et avances																							
24	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (LuP)																							
25	Instruments de capitaux propres																							
26	Ménages																							
27	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels																							
28	dont prêts à la rénovation de bâtiments																							
29	dont prêts pour véhicules à moteur																							
30	Financement d'administrations locales																							
31	Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux																							
32	Autres financements d'administrations locales																							
33	Autres actifs excludés du numérateur pour le calcul du GAR (mais couverts par le dénominateur)																							
34	Entreprises non financières																							
35	PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD																							
36	Prêts et avances																							
37	dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux																							
38	dont prêts à la rénovation de bâtiments																							
39	Titres de créance																							
40	Instruments de capitaux propres																							
41	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la NFRD																							
42	Prêts et avances																							
43	Titres de créance																							
44	Instruments de capitaux propres																							
45	Déficits																							
46	Prêts interbancaires à vue																							
47	Trésorerie et équivalents de trésorerie																							
48	Autres actifs (goodwill, matières premières, etc.)																							
49	Total des actifs GAR																							
50	Autres actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR																							
51	Souverains																							
52	Expositions sur des banques centrales																							
53	Porte feuille de négociation																							
54	Total des actifs																							
55	Expositions de hors bilan – Entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD																							
56	Garanties financières																							
57	Actifs sous gestion																							
58	Dont titres de créance																							
	Dont instruments de capitaux propres																							

1. Ce modèle comprend des informations sur les prêts et avances, les titres de créance et les instruments de capitaux propres du portefeuille bancaire qui concernent des entreprises financières, des entreprises non financières (NFI, PME incluses, des ménages (immobiliers résidentiels, prêts à la rénovation de logements et prêts automobiles uniquement) et des administrations locales/municipalités (financement de logements).

2. Les catégories comptables d'actifs financiers suivants sont prises en considération: Actifs financiers au coût amorti, actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments de bilan global, investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées, actifs financiers désignés comme «autres» à la juste valeur par le biais du compte de résultat, actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat et sûretés immobilières saisies par les établissements de crédit en échange de l'amortissement de dettes.

3. Les banques qui ont des filiales et dont de l'UE doivent fournir des informations séparément pour les expositions sur des contreparties hors UE. Pour les expositions hors UE, si l'absence d'exigences et de méthodes communes en matière de publication d'informations pose des difficultés supplémentaires, puisque la balance de l'UE et la directive ne s'appliquent qu'au niveau de l'Union, les établissements de crédit sont invités à fournir des données supplémentaires, comme des données de l'entreprise de ces expositions pour eux, publiées dans toute la mesure du possible un GAR distinct pour leurs expositions hors UE, sous forme d'estimations et de fourchettes, en s'aidant d'approximations et en expliquant les hypothèses, les écarts et les limitations.

4. Pour les prêts automobiles, les établissements d'incluent que les expositions ordres après la date d'entrée en application de l'obligation de publication.

3. ICP GAR Encours

1. L'établissement indique dans ce modèle les ICPGAR pour l'encours de ses prêts, calculés sur la base des données publiées dans le modèle 1 relatif aux actifs couverts, en appliquant les formules proposées dans ce modèle.

2. Les informations sur le GAR (ratio d'actifs verts des actifs éligibles) doivent être accompagnées d'informations sur la part des actifs couverts par le GAR.

3. Outre les informations à fournir dans le présent modèle, les établissements de crédit peuvent indiquer la part des actifs finançant des secteurs pertinents pour la taxinomie qui sont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie). Ces informations peuvent compléter les informations sur l'ICP des actifs durables sur le plan environnemental par rapport au total des actifs couverts.

	Date de référence des informations T														Date de référence des informations T-1													
	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)				Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)							
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts		
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)										
% (du total des actifs couverts au dénominateur)																												
	Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant		Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant						
1	GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																											
2	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR																											
3	Entreprises financières																											
4	Établissements de crédit																											
5	Prêts et avances																											
6	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)																											
7	Instruments de capitaux propres																											
8	Autres entreprises financières																											
9	dont entreprises d'investissement																											
10	Prêts et avances																											
11	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)																											
12	Instruments de capitaux propres																											
13	dont sociétés de gestion																											
14	Prêts et avances																											
15	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)																											
16	Instruments de capitaux propres																											
17	dont entreprises d'assurance																											
18	Prêts et avances																											
19	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)																											
20	Instruments de capitaux propres																											
21	Entreprises non financières																											
22	Entreprises non financières soumises aux obligations de publication de la NFRD																											
23	Prêts et avances																											
24	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)																											
25	Instruments de capitaux propres																											
26	Ménages																											
27	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels																											
28	dont prêts à la rénovation de bâtiments																											
29	dont prêts pour véhicules à moteur																											
30	Financement d'administrations locales																											
31	Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux																											
32	Autres financements d'administrations locales																											
49	Total des actifs GAR																											

4. ICP GAR Flux

1. L'établissement indique dans ce modèle les ICP GAR pour les flux de prêts (nouveaux prêts, en net) calculés sur la base des données publiées dans le modèle 1 relatif aux actifs couverts, en appliquant les formules proposées dans ce modèle.

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
	Date de référence des informations T															
	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)				Part du total des nouveaux actifs couverts			
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)							
Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)								
% (des flux de tous les actifs éligibles)			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant	
1	GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur															
2	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR															
3	Entreprises financières															
4	Établissements de crédit															
5	Prêts et avances															
6	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)															
7	Instruments de capitaux propres															
8	Autres entreprises financières															
9	dont entreprises d'investissement															
10	Prêts et avances															
11	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)															
12	Instruments de capitaux propres															
13	dont sociétés de gestion															
14	Prêts et avances															
15	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)															
16	Instruments de capitaux propres															
17	dont entreprises d'assurance															
18	Prêts et avances															
19	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)															
20	Instruments de capitaux propres															
21	Entreprises non financières															
22	Entreprises non financières soumises aux obligations de publication de la NFRD															
23	Prêts et avances															
24	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)															
25	Instruments de capitaux propres															
26	Ménages															
27	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels															
28	dont prêts à la rénovation de bâtiments															
29	dont prêts pour véhicules à moteur															
30	Financement d'administrations locales															
31	Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux															
32	Autres financements d'administrations locales															
49	Total des actifs GAR															

5. ICP des expositions de hors bilan

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
	Date de référence des informations T														
	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)				
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				
	Dont financement spécialisé			Dont transitoire	Dont habilitant	Dont financement spécialisé			Dont transitoire	Dont habilitant	Dont financement spécialisé			Dont transitoire	Dont habilitant
1	Garanties financières (ICP FinGuar)														
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)														

1. L'établissement indique dans ce modèle les ICP de ses expositions hors bilan (garanties financières et actifs sous gestion) calculés sur la base des données publiées dans le modèle 1 relatif aux actifs couverts, en appliquant les formules proposées dans ce modèle.

6. ICP des frais et commissions sur services autres que prêts et gestion d'actifs

	a	b	c	e	f	g	h	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	y	z	aa	ab	
	ICP F&C - Date de référence des informations T													ICP F&C - Date de référence des informations T-1													
	Total (Million EUR)	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)					Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)				
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (%) (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (%) (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (%) (éligibles à la taxinomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (%) (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (%) (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (%) (éligibles à la taxinomie)				
Dont durable sur le plan environnemental (%) (aligné sur la taxinomie)		Dont durable sur le plan environnemental (%) (aligné sur la taxinomie)		Dont durable sur le plan environnemental (%) (aligné sur la taxinomie)		Dont durable sur le plan environnemental (%) (aligné sur la taxinomie)		Dont durable sur le plan environnemental (%) (aligné sur la taxinomie)		Dont durable sur le plan environnemental (%) (aligné sur la taxinomie)			Dont durable sur le plan environnemental (%) (aligné sur la taxinomie)		Dont durable sur le plan environnemental (%) (aligné sur la taxinomie)		Dont durable sur le plan environnemental (%) (aligné sur la taxinomie)		Dont durable sur le plan environnemental (%) (aligné sur la taxinomie)								
	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont adaptation	Dont habilitant			Dont adaptation	Dont habilitant				Dont transitoire	Dont habilitant			Dont adaptation	Dont habilitant				Dont transitoire/adaptation	Dont habilitant			
1	Frais et commissions versés par des entreprises relevant de la NFRD - Services autres que des prêts																										
2	Services à des entreprises financières																										
3	Établissements de crédit																										
4	Autres entreprises financières																										
5	dont entreprises d'investissement																										
6	dont sociétés de gestion																										
7	dont entreprises d'assurance																										
8	Entreprises non financières																										
9	Contreparties non soumises aux obligations de publication de la NFRD, y compris les contreparties de pays tiers																										

1. Les établissements indiquent dans ce modèle le pourcentage (%) de frais et commissions provenant de secteurs pertinents pour la taxinomie et durables sur le plan environnemental (en ventilant les activités de transition/adaptation et les activités habilitantes) dans le total des frais et commissions reçus d'entreprises relevant de la NFRD pour des services autres que les prêts et la gestion d'actifs.

